

**Complément d'avis n° 2020/03-08
relatif à l'accréditation de
l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en
alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de
l'environnement (VetAgro Sup)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement ;
- Vu la note de synthèse établie par Françoise DELPECH, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 juin 2026

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne **un avis favorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 juin 2026

Signé électroniquement par
la Présidente
Claire Peyratout

